



Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le **03 MARS 2023**
ID : 033-213302078-20230303-202302B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023.02B – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2023

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	2 FEVRIER 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	9 FEVRIER 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint		X		Régis EMERIAU
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Delphine FLOIRAT
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM		X		Marc BOISSEAU
MALVILLE Frédéric, CM		X		Aline FONTAINE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		André VEYSSIERE



DEMANDES DE SUBVENTIONS – DETR 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les opérations prioritaires et taux établis au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023,

Considérant les projets d'investissement de la Commune d'IZON au titre de l'exercice 2023,
 Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 2 février 2023 ;

Il est proposé au conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** l'Etat au titre de la DETR 2023 pour les 2 projets suivants :
 - 1) Création halle sportive et skate Park
 - 2) Aménagement de voirie
- **DIT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

**1) CREATION D'UNE HALLE SPORTIVE ET D'UN SKATE PARK
 POLE ECOLE/CULTURE/SPORTS**

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT		Montant HT
Halle sportive et skate Park	709 470 €	DETR (35%) plafonné à 500 000 € de travaux	175 000 €
		Appel à projets ANS	392 576 €
		Autofinancement	141 894 €
TOTAL	709 470 €	TOTAL	709 470 €

Soit un reste à charge pour la commune d'izon d'un montant de 141 894 € HT.

2) AMENAGEMENT DE VOIRIE

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT		Montant HT
Aménagement de sécurité de voirie et de modes de déplacements doux voirie, Entrée de centre-ville, Avenue de Lattre de Tassigny	720 635 €	DETR plafonné à 500 000 € de travaux (25% sur les travaux de voirie)	62 020,00 €
		Autofinancement	658 615 €
			€
TOTAL	720 635 €	TOTAL	720 635 €

Soit un reste à charge pour la commune d'izon d'un montant de 658 615 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

- **SOLLICITE** l'Etat au titre de la DETR 2023 pour les 2 projets suivants :

- 1) Création halle sportive et skate Park
- 2) Aménagement de voirie

Dans le cadre du plan de financement prévisionnel visé ci-dessus.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, 9 février 2023
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.